



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
29

Séance du 2 juillet 2024

Objet

EHPAD Les Charmilles

Approbation de la
proposition de l'État
Prévisionnel des Recettes
et des Dépenses (EPRD
2024

L'an deux mil vingt quatre, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Porcher qui donne pouvoir à Mme Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :
Madame Brault
Monsieur Lemonnier

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 13 |
| Présents | 10 |
| Votants | 11 |
| Vote | |
| Pour | 11 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

EHPAD LES CHARMILLES

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD) 2024

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour 2024 est présenté avec une projection en déséquilibre avec un déficit de 261 236.54 €. Ce déficit est présenté en respectant l'inscription sincère des recettes connues dans le cadre de la convergence financière de la résidence pour le soin et la dépendance mais également en tenant compte des tarifs hébergement négociés dans le cadre du CPOM.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------|--------------|----------|--------------|
| | EPRD 2024 | | EPRD 2024 |
| GRUPE 1 | 960 000.00 | GRUPE 1 | 5 850 570.39 |
| GRUPE 2 | 4 380 000.00 | GRUPE 2 | 149 700.00 |
| GRUPE 3 | 987 278.70 | GRUPE3 | 65 771.77 |
| TOTAL | 6 327 278.70 | TOTAL | 6 066 042.16 |
| | | Déficit | - 261 236.54 |

Le tableau de financement prévisionnel 2024 est arrêté pour :

- ✓ DÉPENSES : 365 649 €
- ✓ RECETTES : 74 716.93 €
- ✓ PRÉLÈVEMENT SUR FOND DE ROULEMENT : 290 932.07 €

Il est demandé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'EHPAD au titre de 2024, tel que présenté.

D'ARRÊTER le tableau de financement, au titre de 2024, tel que présenté.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

